



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

ARRÊTÉ N°2026/10

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 060-216003434-20260428-ARRETE2026104-AR



Arrêté désignant un commissaire enquêteur en vue d'une enquête publique conjointe relative au déclassement de la parcelle BY n°307

Le Maire de la commune de LAMORLAYE ;

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L 141.3 à R.141-7 à R.141-10 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 134-1 et L 134-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 17 en date du 11 février 2026 autorisant le lancement de l'enquête publique relative au déclassement de la parcelle BY n°307

CONSIDERANT la nécessité de désigner un commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au déclassement de la parcelle BY n°307

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Patrice LAINE, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique conjointe relative au déclassement de la parcelle BY n°307 sur le territoire de la commune de LAMORLAYE.

ARTICLE 2 :

Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule personnel, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :

Toute personne ayant intérêt à agir, a la possibilité de former un recours gracieux contre le présent arrêté et/ou un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif D'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente au registre des arrêtés de la commune. Il peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles sur <https://www.telecours.fr>).

ARTICLE 4 :

Une copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise
- Monsieur le Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de LAMORLAYE, tous agents placés sous son autorité, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lamorlaye

Le 28 avril 2026

LE MAIRE

